



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 novembre 2021
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8895^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 3 novembre
2021, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 3 novembre 2021, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 8895^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Le Président a invité le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M. Mankeur Ndiaye, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu l'exposé de M. Ndiaye.

Les membres du Conseil, M. Ndiaye et les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont eu un échange de vues. »

